



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 06/14092022

OBJET : Avenant n° 1 de reconduction du partenariat entre la Commune et le CCAS.

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@meine-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 06/14092022

AVENANT N° 1 DE RECONDUCTION DU PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE C.C.A.S.

Direction Générale des Services / CCAS

Le Maire expose :

Par délibération du 18 juillet 2019, le Conseil Municipal a approuvé le partenariat entre la Commune de Saint-Leu et le C.C.A.S. pour la mise en œuvre d'une action sociale territoriale. Cette démarche de partenariat a été adoptée par le conseil d'Administration du C.C.A.S du 1er juillet 2019.

Une convention d'objectifs et de moyens entre les deux parties a été établie fixant leurs engagements respectifs.

Dans ce cadre, le C.C.A.S. est chargé de :

- participer à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire ;
- aider et accompagner les personnes et les familles en situation de précarité sociale, sanitaire et économique ;
- œuvrer à l'amélioration des conditions d'existence des publics vulnérables notamment celles des personnes âgées et des personnes porteuses d'un handicap à travers le maintien à domicile et des actions d'insertion sociale ;
- accompagner le développement de l'accueil et des loisirs de l'enfant et du jeune.

En contrepartie, la Commune a convenu d'apporter une assistance administrative à l'établissement public en matière de gestion budgétaire, d'achats et de marchés publics, d'affaires juridiques et de gestion des ressources humaines.

La Collectivité met également à la disposition du C.C.A.S. des moyens humains et logistiques.

La convention entre la Commune et le C.C.A.S. de Saint-Leu, d'une durée de trois ans (2019-2021), est arrivée à son terme. Aussi, il est proposé de la reconduire par voie d'avenant pour trois années supplémentaires (2022-2024) conformément aux termes figurant dans le document contractuel initial.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la reconduction de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le CCAS de Saint-Leu, par voie de l'avenant N°1, *joint en annexe*, pour trois années supplémentaires, soit de 2022 à 2024 ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve la reconduction de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le CCAS de Saint-Leu, par voie de l'avenant N°1, *joint en annexe*, pour trois années supplémentaires, soit de 2022 à 2024 ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 21 SEP. 2022
Le Président de séance,**


BRUNO DOMEN